

1 – Maire d'Yerres et Député de la 8^{ème} circonscription, je porte à la question de l'exposition des populations aux radiofréquences une attention toute particulière, considérant que le principe de précaution doit s'appliquer dans toute sa rigueur. A cet égard, j'ai été amené à engager plusieurs actions pour protéger les habitants de ces ondes, par exemple le dépôt d'une proposition de loi réclamant que les antennes soient installées à plus de 300m des lieux d'habitation, ou relayant les craintes des habitants auprès de leur bailleur. C'est bien pourquoi je souscris volontiers à votre souhait qu'aucune antenne-relais ne soit installée sur les établissements scolaires (ni même à proximité).

2 – Il va de soi que ces précautions vaudraient également pour les bâtiments où travaillent les agents de la Région.

3 – Je suis tout à fait disposé à envisager une telle action, qui pourrait d'ailleurs très bien bénéficier de l'opération que j'ai mise en œuvre dans la communauté d'agglomération que je préside. En septembre dernier, j'ai demandé aux trois opérateurs de faire procéder à des mesures du niveau de radiofréquences à proximité de l'ensemble de leurs antennes présentes sur notre territoire. A l'issue de cette campagne de mesure, la communauté d'agglomération a fait elle-même procéder à des mesures de vérification, afin d'obtenir des résultats incontestables. Notre objectif est triple : faire la vérité sur le niveau de ces ondes, obtenir leur diminution si elles nous paraissent trop élevées, mettre en place avec les opérateurs une charte de bonne conduite à laquelle ils devront se soumettre durablement. Nous avons présenté cette action à des associations de prévention des risques causés par les antennes relais (dont Robin des Toits) et je serai très heureux d'accueillir prochainement à Yerres PRIARTÉM pour un échange de vues sur la question.

4 – Je suis pour ma part peu favorable à l'utilisation des téléphones mobiles dans l'enceinte des établissements scolaires, aussi bien pour des raisons pédagogiques, que sanitaires. A cet égard, il me paraît effectivement du rôle de la Région de prescrire cette règle au niveau des conseils d'administration des établissements où il est représenté. Par ailleurs, l'idée d'une campagne de sensibilisation vers les élèves sur les risques du portable et l'utilisation d'oreillettes me paraît très judicieuse.

5 – Privilégier les installations filaires plutôt que le WiFi constitue en effet une bonne mesure que la Région devrait engager.